

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 15 mai 2018, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale est présente. M. Rémi Tremblay agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Annie Taillon a motivé son absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

RESPECT DE LA PROCÉDURE DE LA CONVENTION (RCE-1948/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, **PROPOSE** de déclarer la séance légale, parce que les procédures de convocation prévues aux articles 163 et 182 de la Loi sur l'instruction publique ont été respectées.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1949/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Respect de la procédure de la convocation;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Parole à l'assemblée;
6. Action collective;
7. Questions diverses;
8. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

PROPOSITION D'HUIS CLOS (RCE-1950/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, propose de tenir une séance d'huis clos. Il est 18 h 35.

RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (RCE-1951/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, propose le retour à la séance publique. Il est 19 h 20.

ACTION COLLECTIVE (RCE-1952/SSGC)

ATTENDU le jugement de la Cour supérieure autorisant une action collective relative aux frais chargés par 68 commissions scolaires (Dossier #150-06-000007-138 - jugement du 6 décembre 2016 et jugement rectificatif du 24 mai 2017);

ATTENDU la demande introductive d'instance en action collective déposée le 22 juin 2017 (Dossier #150-06-000007-138) à la suite du jugement d'autorisation;

ATTENDU l'entente intitulée « Principaux éléments d'une entente de règlement relative aux frais chargés par les commissions scolaires défenderesses » (« Entente »);

ATTENDU les discussions tenues à huis clos;

ATTENDU que la présente résolution est adoptée sans admission de faits, de droit ou de responsabilité dans le seul but de mettre fin au litige;

ATTENDU la protection constitutionnelle au droit au secret professionnel, la protection du privilège relatif au litige et la protection du privilège relatif aux règlements d'un litige;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

D'APPROUVER l'Entente intitulée « Principaux éléments d'une entente de règlement relative aux frais chargés par les commissions scolaires défenderesses »;

D'AUTORISER le président et la directrice générale à signer la transaction et tout document devant donner effets aux présentes;

DE VERSER l'Entente, la transaction et tout document devant donner effets aux présentes, sous pli confidentiel au répertoire des présentes, étant entendu que cette Entente, la transaction et tout document devant donner effets aux présentes sont confidentiels et ne peuvent être rendus publics tant que la transaction n'a pas été approuvée par le Tribunal.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1953/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 19 h 25.

Adopté

Président

Secrétaire